

## Le cas particulier des extinctions nocturnes



### L'éclairage public en 2023 doit être sobre et efficace

Face au réchauffement climatique et à la hausse de prix de l'énergie, de nombreuses collectivités ont fait le choix d'opérer une extinction de leurs installations d'éclairage public aux heures les plus tardives.

Comment s'opère cette extinction nocturne ?

#### ☒ Le cas général

Dans l'immense majorité des cas, les lampadaires des communes sont alimentés par une armoire de commande dans laquelle est installée une horloge astronomique.

L'intérêt principal de cet outil est qu'il se base sur les heures précises du lever et du coucher du soleil en fonction des saisons sans qu'il y ait besoin d'intervenir sur les armoires à chaque fois.

C'est cette horloge qui gère, en fonction des choix des élus de la collectivité, les heures fixes de l'extinction nocturne des installations.

#### ☒ Les cas spécifiques

##### A - Pour la sécurité

Dans un certain nombre de collectivités, des rues sont maintenues allumées toute la nuit, principalement pour des raisons de sécurité. C'est notamment le cas sur les grands axes de circulation et dans certains cœurs de bourg. Afin de réduire la consommation d'énergie de ces installations, ENERGIE Eure-et-Loir et les communes concernées font le choix d'un abaissement de puissance. Celui-ci maintient un éclairage suffisant pour la sécurité mais permet d'économiser jusqu'à 60 % de la puissance des lampes.

##### B - Les installations tierces

Il existe, dans certains cas, des installations tierces que la commune a souhaité raccorder directement au réseau d'éclairage public (panneau d'informations, radars pédagogiques, caméras de vidéo-protection, ...).

Il est alors impossible de recourir à l'extinction nocturne via les horloges astronomiques sous peine d'endommager le fonctionnement de ces installations, voire d'empêcher complètement leur fonctionnement.

Dans les secteurs concernés, l'extinction se fait grâce à une mise en veille des lanternes. Cette mise en veille ne se base pas sur les éphémérides et peut entraîner un décalage de l'heure d'extinction avec les rues éteintes grâce à l'armoire.

**ENERGIE Eure-et-Loir**

02 37 84 07 85 | [www.energie28.fr](http://www.energie28.fr)

65 rue du Maréchal Leclerc - 28110 Lucé